

VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

Le conseil municipal de la ville de Berthierville, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le jeudi 13 avril 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Berthierville, sur la demande de dérogation mineure suivante :

Projet résidentiel projeté sur les lots 3 451 197, 3 452 742, 6 404 552 et 4 243 203 Ville de Berthierville

La demande de dérogation mineure vise le projet résidentiel prévu sur les lots 3 451 197, 3 452 742, 6 404 552 et 4 243 203 et localisé dans la zone 1-R-36. Elle a été déposée par le propriétaire des lots mentionnés en date du 20 février 2023.

La demande vise à rendre conforme au règlement de zonage et au règlement de lotissement le plan d'aménagement d'ensemble du projet, préparé par Développement Zone Verte, portant le numéro de de dossier « 20-100 – révision 7», en date du 2 février 2023

La demande de dérogation mineure vise plus précisément de réduire à 63.34 mètres les centres des deux intersections des rues projetées donnant sur l'Avenue Gabriel-Brissette alors que l'article 6.6 du règlement de lotissement #762 exige une distance de 70 mètres.

La demande vise également de réduire la superficie d'espace libre à 42% de la superficie totale de plancher pour le lot identifié comme étant la parcelle « 21 » sur le plan d'aménagement d'ensemble alors que l'article 7.11.2 du règlement de zonage #748 exige une superficie de 50%.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande doit se présenter le jeudi, 13 avril 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 20 mars 2023

Sylvie Dubois,

Directrice générale et greffière